

POLITIQUE D'INTÉGRITÉ EN MILIEU SCOLAIRE

L'ère des technologies faisant partie de notre quotidien, nous devons être alertes vis-à-vis les avantages et les inconvénients de cette réalité. L'école l'Envolée est sensible à la propriété intellectuelle et à l'intégrité des travaux et examens. La qualité du profil de l'apprenant *intègre* que l'IB tend à développer chez nos élèves fait partie des mœurs et coutumes de notre école.

A) Responsabilité des élèves

- Tous les élèves au P.É.I. doivent respecter et remettre leurs travaux selon les modalités du guide *Approches de l'apprentissage* que le coordonnateur a conçu selon les règles de méthodologie du travail intellectuel utilisées par le Cégep de Granby et les universités de Sherbrooke et Montréal;
- Les élèves doivent respecter les attentes que les enseignants ont émises pour le travail demandé;
- Les élèves doivent respecter en tout temps l'intégrité de leurs pairs et de tous les membres de l'école en n'utilisant d'aucune façon les médias sociaux comme source de propagande ou de calomnies;
- Si l'élève se sent lésé, il se doit d'en discuter d'abord avec l'enseignant concerné. S'il se sent toujours injustement traité, il doit rencontrer la direction.

B) Responsabilité des enseignants

- Ils ont à vérifier les travaux des élèves et à signaler toute tentative de plagiat à la direction;
- Ils doivent afficher clairement leurs attentes et émettre les balises d'un travail authentique;
- Ils doivent enseigner et conseiller les élèves sur les diverses techniques de recherche et le protocole de citation des sources;
- Ils doivent informer les élèves des conséquences morales et pragmatiques qu'entraîne le fait d'être reconnu coupable de fraude.

C) Plagiat

- Le plagiat, c'est :
 - s'approprier le travail de quelqu'un d'autre et le présenter comme le sien;
 - s'approprier des extraits, images, données sans en mentionner la provenance;
 - résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant de mentionner la source.

D) Moyens

- Notre école utilise l'agenda scolaire pour mettre en garde les élèves contre le manque d'intégrité et les informent des conséquences;
- Les enseignants doivent répéter constamment leurs attentes;
- De la sensibilisation face à l'intimidation et à l'utilisation des médias sociaux est faite dans les classes;
- Des moyens d'action concrets sont mis de l'avant afin d'intervenir en cas d'intimidation (réprimande, excuses, suspension...).

E) Sanctions

- Pour des situations où l'élève manque de respect envers autrui, les parents sont informés systématiquement et, selon le cas, il y a une rencontre avec la famille. Selon la gravité de la situation, il pourrait se voir attribuer des sanctions telles que réprimande, obligation de faire des excuses écrites et orales, suspension, etc.
- En cas de plagiat, les parents sont informés et l'élève pourrait se voir attribuer la note de 0 dans son travail.